

**SELARL HUISSIERS REUNIS**  
**Office de Mornant**  
**David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE**  
**Commissaires de Justice Associés**

**13 Rue Louis Guillaumond**  
**69440 MORNANT**  
**Tel : 04 78 44 02 14**  
**Fax : 04 78 44 14 75**  
**[www.huissiers-reunis-mornant.fr](http://www.huissiers-reunis-mornant.fr)**



**PROCES VERBAL DE DESCRIPTION**

**Dossier 6629946**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**  
**Et le TRENTE JANVIER à 15 heures environ**

**A LA REQUÊTE DE :**

**MONSIEUR LE COMPTABLE du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE du Rhône demeurant**  
**3 rue de la Charité BP 629 69239 LYON CEDEX 02.**

**Ayant pour Avocat constitué**

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de **Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK**, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n°1086 au Cabinet de laquelle domicile est élu, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

**AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :**

- Impôt sur le revenu 2017 selon rôle 22/91701 mise en recouvrement le 30/04/2022
- Impôt sur le revenu 2019 selon rôle 22/91702 mise en recouvrement le 30/04/2022
- Amende article 1759 du CGI

Garantis par :

- Hypothèque légale du Trésor du 21 juin 2022 publiée au SPF de LYON 3 le 21/06/2022 volume 2023 V n°6217.
  - Hypothèque légale du Trésor du 21/04/2021 publiée au SPF de LYON 3 le 22/04/2021 volume 2021 V n° 3584.
- D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon ministère en date du 14 novembre 2024,

CONTRE :

**Monsieur XXX** né le 31 Août 1961 à LYON 69002 de nationalité française, marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts le 22 avril 1999 à LYON avec Madame XXX, demeurant 1 rue Gaston Brissac à LYON 69008.

**Madame XXX néeXXX** le 1<sup>er</sup> janvier 1974 à BORDJ GUEDIR (Algérie) de nationalité algérienne, marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts le 22 avril 1999 à LYON avec Monsieur XXX demeurant 1 rue Gaston Brissac à LYON 69008.

Lesquels sont propriétaires **sur la commune de LYON 8<sup>ème</sup> 1 rue Gaston Brissac,**

**Une maison d'habitation construite sur cave élevée d'un rez-de-chaussée, se composant d'un local, cuisine et deux pièces, WC sur cour, premier étage desservi par un escalier intérieur, quatre pièces, cuisine et salle d'eau, WC sur le palier. Selon le descriptif qu'il en est fait dans l'acte d'acquisition du 22 avril 2002, reçu par Maître Dominique MATHIAN, Notaire.**

**Cadastré :**

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AN	87	1 RUE GASTON BRISSAC	04a 58ca

Nous, **SELARL HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

**CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :**

**A L YON (69008) 1, rue Gaston Brissac** à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à **Monsieur et Madame XXX**

Là étant, en présence de :

- **Monsieur XXX** auprès duquel je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission, et lui ai exposé rapidement la procédure
- **Monsieur Benoît GIMENO, diagnostiqueur immobilier**

Je constate ce qui suit :

# CONSTATATIONS

## EXTERIEUR

Le bien est situé à l'intersection avec la rue Gaston Brissac et la Rue Genton.

Ce bien est clôturé par une murette surmontée de panneaux brise-vue à lamelles horizontales métalliques de couleur grise. Certaines lamelles sont affectées.

L'accès se fait depuis un portillon donnant rue Gaston Brissac, également en lamelles horizontales desservant une allée carrelée fixée Est/Ouest et se poursuivant, en direction de l'Ouest, au Nord, d'un jardin en gazon naturel. Au Nord/Ouest de la maison, l'allée carrelée est interrompue par un escalier de deux marches carrelées.

Ce jardin est équipé, au Nord d'une haie arbustive de conifères et, à l'Ouest, d'une haie de lauriers plus au moins interrompue. Au Sud, présence d'une jardinière où d'autres arbres non feuillus sont plantés. Encore au Sud, le terrain est clôturé par d'une murette surmontée d'un garde-corps à barreaudage vertical. La clôture Ouest étant composée de grillage en carrés souples.

Ce jardin est arboré de plusieurs arbres au Sud/Est.

Entre le jardin et la maison, présence d'une allée et d'une terrasse carrelées.

Il s'agit d'une maison en R+2 avec terrasses au rez-de-chaussée, à l'Ouest, et au premier niveau, au Sud.

Le pignon Ouest est percé, au rez-de-chaussée, de deux fenêtres et d'une porte fenêtre, sécurisées par volets métalliques en accordéon. Il est percé, au premier niveau, d'une fenêtre. Ce pignon Ouest est équipé d'un robinet d'eau extérieur.

Plusieurs arbres sont plantés au Sud/Est de la cour. Une jardinière délimitée par bordure est également présente au Sud de cette cour ou de ce jardinet.

A noter la présence d'autres arbres de part et d'autre.

Le pignon Nord de la maison est percé, au rez-de-chaussée, d'une porte d'entrée métallique, d'une porte d'entrée vitrée et d'une fenêtre à double battant sur châssis PVC et, au premier étage, de deux fenêtres à double battant sur châssis PVC.

L'allée carrelée se poursuit en direction du Sud/Est. Le pignon Nord/Est est percé, au rez-de-chaussée, d'une porte métallique et d'un fenestron et, au premier étage, d'une fenêtre. Deux descentes de chéneaux sont fixées aux arêtes du pignon Nord/Est.

Le pignon Est, donnant sur rue, est percé, au rez-de-chaussée, de deux fenêtres et, au premier étage, de deux fenêtres.

La couverture est en tuiles.

La porte d'entrée Ouest, en châssis métallique, ouvre sur un couloir fixé Nord/Sud.

## INTERIEUR

### **REZ-DE-CHAUSSEE :**

#### **COULOIR :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au linteau de l'ouverture Sud desservant, en enfilade, un dégagement avec escalier.

#### **DEGAGEMENT AVEC ESCALIER :**

Le sol est également carrelé. Les murs sont composés de soubassements carrelés sauf en périphérie de l'accès qui est carrelé sur toute la hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au linteau Nord de ce dégagement avec escalier.

A l'Ouest, présence d'un escalier carrelé dont les nez de marche sont métalliques. Les limons sont également carrelés.

Le dégagement longe l'escalier à l'Est et dessert, au Sud, une pièce à usage de lingerie desservant à l'Est, en enfilade, un WC.

Au Sud de l'escalier, présence d'un couloir sous escalier desservant, au Nord, la porte d'accès sous-sol et à l'Ouest, la cuisine.

La partie Nord Au Nord/Est de ce dégagement est percée d'une ouverture dépourvue de porte, la porte étant déposée, donnant sur une pièce à usage de salon.

#### **SALON :**

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont tendus de toile de verre peinte en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par deux lustres.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, perçant le mur Est. Cette fenêtre est dépourvue de volet. Son allège supporte un radiateur à eau.

Le mur Est est également percé d'une prise électrique.

Le mur Nord est percé d'une arche desservant un couloir.

Le mur Sud est percé d'un accès sanitaire à l'Ouest et d'un accès à un autre salon au Sud/Est. Entre ces deux ouvertures, le mur Sud est équipé d'un radiateur mural.

Le mur Sud est également percé d'une niche, en partie haute, à l'Ouest de l'accès aux sanitaires.

A l'Est de l'accès au salon Sud/Est en partie basse, je note la présence de fils électriques reliés à rien.

Le tableau électrique est installé en encoignure Nord/Est de la pièce.

## **SANITAIRES :**

L'accès se fait par une porte post-formée, dépourvue de poignée et de plaque de propreté.

Le sol est carrelé. La partie basse des murs est habillée de soubassements faïencés. La partie haute des murs est tapissée. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage naturel est assuré, au Sud, par une fenêtre à simple battant, en double vitrage, sur châssis PVC.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique équipant le mur Est.

L'équipement sanitaire est composé d'un meuble sur pieds en mélaminé blanc, surmonté d'une vasque avec plan de travail en un seul tenant, alimentée par un robinet mitigeur. Le meuble-vasque est intégré dans une niche.

L'équipement sanitaire est également composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale.

La partie sud du mur Ouest est percée d'une porte en PVC à lamelles verticales ouvrant sur la lingerie.

## **SALON SUD/EST :**

L'accès se fait par une arche dépourvue de porte.

Le sol est carrelé de couleur ardoise. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont tendus de toile de verre peinte en blanc.

Le mur Ouest est percé de prises électriques. Le mur Sud est percé d'une prise électrique.

Le mur Est est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC dont l'allège reçoit un radiateur.

Des traces d'infiltrations sont visibles en partie basse du mur, au droit de la fenêtre et en encoignure Nord/Est.

L'éclairage artificiel est assuré par un lustre.

## **COULOIR EST :**

Le mur Nord du salon principal est percé d'une arche desservant un couloir.

Le sol est carrelé avec un motif carrelé en partie centrale.

La partie basse des murs est habillée de soubassements faïencés. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

Le mur Nord est percé d'une porte d'entrée secondaire à l'Est de la porte d'entrée principale donnant sur l'allée au Nord. La porte d'entrée est surmontée d'une ouverture en demi-cercle comblée par parpaings.

Le mur Ouest est percé d'une porte ouvrant sur une chambre. Le mur Est est percé d'une porte ouvrant sur une pièce à usage d'atelier dépôt.

Au Nord/Ouest, présence d'une colonne dont la face Sud est percée d'une ouverture donnant sur le disjoncteur principal.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au linteau Nord de l'ouverture Sud depuis le salon.

### **CHAMBRE A L'OUEST :**

L'accès se fait par une porte post-formée, équipée d'une poignée, fonctionnelle.

Le sol est carrelé de couleur ardoise. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont tendus de toile de verre peinte en blanc. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique. Le mur Sud est également percé d'une prise électrique.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC perçant le mur Nord.

### **PIECE A USAGE D'ATELIER – DEPOT A L'EST DU COULOIR AU NORD DU SALON :**

L'accès se fait par une porte post-formée dépourvue de plaque de propreté.

Il s'agit d'une pièce quasiment de forme triangulaire formant une pointe en direction du Nord.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

A l'est, présence de niches.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre basculante perçant la partie haute du mur Est.

Sous l'escalier principal, présence d'un couloir.

### **COULOIR SOUS ESCALIER :**

Le sol est carrelé. Les marches sont carrelées. Les murs sont peints en blanc.

La paillasse de l'escalier est peinte de couleur blanche.

Le mur Nord est percé d'une porte donnant accès au sous-sol.

Ce couloir dessert, à l'Ouest, la cuisine.

### **CUISINE :**

L'accès se fait par un escalier carrelé de deux marches. Il se fait également depuis la porte fenêtre Ouest donnant sur la terrasse Ouest.

Le sol est carrelé aspect marbre. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées également aspect marbre, sauf en partie Sud de la cueillie inférieure du mur Ouest. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

L'éclairage naturel est assuré par une porte fenêtre et deux fenêtres, à double battant, en double vitrage sur châssis PVC perçant le mur Ouest.

Des traces d'infiltration sont visibles en partie basse, en périphérie des tableaux de cette porte fenêtre. Le plafond présente des fissurations, délètements et traces d'infiltrations de part et d'autre.

L'éclairage artificiel est assuré par cinq spots perçant le plafond et par la hotte aspirante.

La pièce est équipée, au Nord/Ouest, de meubles cuisine en mélaminé noir, surmontés d'un plan de travail également noir, percé d'un évier en polyester à double bac, alimenté par un robinet mitigeur. Ces meubles bas sont équipés de portes et tiroirs ainsi que d'un four traditionnel.

Le plan de travail est percé d'une plaque de cuisson électrique de type vitro céramique à quatre brûleurs.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique au-dessus du plan de travail. Le mur Est est percé de cinq prises électriques.

A noter la présence d'une ouverture en partie Est du mur Nord donnant accès à un autre tableau électrique.

Le mur Est de la cuisine est équipé de deux pilastres au Sud et au Nord de l'accès au dégagement sous escalier.

### **SOUS-SOL :**

La porte d'accès au sous-sol est une porte plane en bois qui ouvre sur un escalier dont les marches et contremarches sont carrelées.

Les murs sont enduits pour partie. A noter la présence de plusieurs chutes d'enduit.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au mur Nord, au niveau du retour puisqu'il s'agit d'un escalier demi-tournant.

L'accès au sous-sol en lui-même est assuré par une porte post-formée en bois.

Le sous-sol est en trois parties séparées par murs percés d'ouvertures dépourvues de portes.

Le mur Nord de la partie centrale est percé de deux arches dépourvues de portes donnant sur la partie Nord des sous-sols.

Les sols et les murs sont en enduit brut.

L'extrémité Est de la partie centrale du sous-sol est percée d'une ouverture donnant sur une échelle de meunier montante, menant à la porte métallique Nord/Est ouvrant sur l'allée carrelées Nord/Est précitée. Cette porte est équipée d'une poignée anti panique

Le sous-sol est dépourvu d'éclairage artificiel.

La cueillie supérieure Est de la partie centrale est percée d'un soupirail.

Le mur Sud de la partie centrale est percé d'une autre ouverture donnant sur la partie Sud du sous-sol.

Le sol de la partie Sud est terre battue.

A noter, la présence d'un cumulus hors d'usage.

Les plafonds des sous-sols sont bruts.

La partie Sud du sol de la partie centrale est percée d'une trappe. Monsieur XXX me déclarant ignorer sur quoi donne cette trappe.

Je note également la présence du compteur d'eau au Sud/Est de la partie centrale.

Plusieurs tuyaux ou plusieurs fourreaux longent les cueillies et les encoignures. Monsieur XXX me déclare que toutes ces installations sont hors d'usage.

### **REZ-DE-CHAUSSEE (A NOUVEAU) :**

#### **LINGERIE :**

L'accès se fait par une porte post-formée en bois.

Les tableaux de l'accès à la buanderie sont également faïencés d'une faïence désassortie dans un but esthétique par rapport à celle de l'escalier.

Le sol est carrelé ou en béton par endroits.

Au Nord, je note la présence d'une alimentation et d'une évacuation de lave-linge.

Le mur Ouest est percé d'une prise électrique.

Les murs sont en blanc. Le plafond est de type à la française puisque deux poutres sont présentes. Il est isolé par des plaques de polystyrène.

L'éclairage artificiel est assuré par un bloc néon et un plafonnier.

La pièce est équipée d'étagères murales à l'encoignure Nord/Est et d'une chaudière à gaz suspendue de marque Saunier Duval.

Le mur Sud est percé de pavés monoblocs en verre en partie haute et équipé d'un radiateur en partie basse.

Le mur Est est percé de la porte en PVC donnant sur les sanitaires au Sud du salon.

#### **ETAGE :**

L'accès se fait depuis l'escalier carrelé du dégagement principal. Il s'agit d'un escalier demi-tournant dont les parois et le plafond sont peints en blanc.

Au niveau du tournant, le mur Sud est percé d'une niche et d'une baie vitrée en vitrage armé qui donne au-dessus du salon. Le mur Ouest est également percé d'une baie vitrée en vitrage armé donnant sur le jardin.

Cet escalier mène, à l'étage, à un dégagement s'évasant en direction de l'Est.

#### **DEGAGEMENT :**

Le sol est carrelé aspect marbre. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées aspect marbre. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Il dessert à l'Ouest un autre dégagement fermé par une porte plane en bois desservant une salle de bains, une chambre et la terrasse.

Le dégagement s'évase en direction et dessert, au Nord/Ouest de l'escalier, des sanitaires, au Nord une cuisine desservant en enfilade un cellier, au Nord/Est, une chambre, au Sud/Est, une autre chambre et en partie centrale Sud une dernière chambre.

En partie Ouest de la partie évasée, juste au Sud de l'accès, présence de niches équipées de prises électriques et téléphone.

Juste devant la niche le mur Sud est percé d'une prise électrique et d'une prise de téléphone à l'Ouest de l'accès à la chambre Sud.

Le mur Nord est percé d'une prise électrique et équipé d'un radiateur.

Le plafond est percé de onze spots.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Est, par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC dont l'allège intérieure supporte un radiateur à eau.

Le chauffage est assuré par deux radiateurs muraux.

Au Nord/Ouest, quasiment au droit de la niche, le mur Nord est percé de vitrage armé en croisillons donnant sur la cuisine.

### **CUISINE :**

L'accès se fait par une porte post-formée en bois. A noter l'absence de seuil.

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés à mi-hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc. L'encoignure Sud/Ouest du plafond est percée d'une grille d'aération.

Le mur Sud est percé outre la rangée de pavés à vitrage armé donnant sur le dégagement, d'une prise électrique. Le mur Est est équipé de trois prises électriques en saillie. En cueillie supérieure Est, présence d'une alimentation hotte.

Le mur Nord est percé d'une fenêtre à double battant avec allège vitrée, en double vitrage, sur châssis PVC. Il est également équipé d'une prise électrique en saillie et d'un visiophone.

L'éclairage artificiel est assuré par neuf spots.

Le mur Ouest est percé d'une attente électrique avec plusieurs dominos reliés électrique.

La pièce est équipée de meubles en mélaminé avec portes et tiroirs, surmontés d'un plan de travail en L, en aggloméré imitation granit. La partie Est du plan de travail est percée d'une table de cuisson vitrocéramique à quatre brûleurs. La partie Nord du plan de travail est percée d'un évier en inox à double bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur.

Le mur Ouest est également percé d'une ouverture dépourvue de porte donnant sur un cellier ou coin lingerie.

### **CELLIER OU COIN LINGERIE :**

Le sol est carrelé. La partie basse des murs est faïencée. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

La partie haute du mur Sud est percée d'une imposte en vitrage armé.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au linteau intérieur de l'accès à ce cellier.

La pièce est équipée d'une alimentation et d'une évacuation lave-linge.

### **PIECE NORD/EST :**

L'accès se fait par une arche donnant sur une ouverture dépourvue de porte.

Il s'agit d'une pièce biseautée au Nord/Est.

Le sol est habillé de carrelage de couleur ardoise. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Les cueillies supérieures des murs Sud, Est et Ouest sont agrémentées de corniches. Le plafond est agrémenté d'une rosace à laquelle est pendue une suspension.

Le mur Ouest est percé de deux prises électriques. Le mur Sud est percé d'un interrupteur. Le mur Est est percé d'un placard mural fermé par portes en bois rustique en relief et le mur Nord/Est est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC. Son allège est équipée d'un radiateur.

Au-devant de la fenêtre, au plafond, je note la présence de corniche au-devant de la tringle à rideau.

### **PIECE SUD/EST :**

L'accès se fait également par une arche donnant sur un cadre équipé d'une porte en bois.

Le sol est carrelé imitation ardoise. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en gris. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le plafond est agrémenté d'une rosace à laquelle est pendue une suspension.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC perçant le mur Est. Son allège est équipée d'un radiateur.

Le mur Sud est percé de deux prises électriques.

Le mur Ouest est percé d'une niche, elle-même percée de deux prises électriques.

### **PIECE CENTRALE SUD :**

L'accès se fait par un cadre avec porte en bois.

Le sol est habillé de carrelage blanc. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en gris. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le mur Nord est percé d'une cassure à hauteur de poignée, juste à l'Ouest de l'entrée.

Le mur Est est percé d'une prise électrique. Le mur Sud est percé d'une prise électrique et équipé d'un radiateur. Le mur Nord est percé d'une prise électrique à l'Ouest de la porte.

La pièce est équipée, au Nord/Ouest, d'un boîtier fibre.

Le mur Ouest est percé d'une porte fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC donnant sur la terrasse.

### **TERRASSE :**

Le sol est habillé d'un revêtement étanche de couleur grise.

Les garde-corps sont faïencés de couleur ardoise. Il sont surmontés d'une balustrade en colonnes, surmontée d'une couvantine bétonnée.

Le mur Nord de la terrasse est percé d'une fenêtre et d'une porte fenêtre sécurisées par volets en accordéon. Au droit de la fenêtre, le mur Nord est équipé d'une applique. Il est également percé, en partie haute, d'une autre fenêtre.

Au Sud/Est de la terrasse, présence d'une prise électrique en saillie.

La partie Nord du mur Est est percée de pavés monoblocs en verre donnant sur l'escalier principal.

Revenant au Nord de l'escalier, à l'Ouest du dégagement, présence d'une porte ouvrant sur un autre dégagement desservant une salle de bains et une chambre.

### **DEGAGEMENT :**

La porte d'accès plane, en bois, est peinte en gris.

Le sol est carrelé aspect marbre. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes peintes en blanc. Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Le mur Sud est percé d'une porte fenêtre à simple battant, en double vitrage avec vitrage opaque, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques en accordéon.

Le mur Ouest est percé d'une porte plane dépourvue de poignée et de plaque de propreté, ouvrant sur une salle de bains.

Au Nord de la porte d'accès à la salle de bains, le mur a chuté partiellement.

### **SALLE DE BAINS :**

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés aspect marbre. Certaines faïences sont planes, d'autres sont en relief. Le plafond, peint en blanc, est percé d'une bouche d'aération. Une partie du plafond présente des traces de moisissures.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique de quatre spots, fixée au linteau intérieur.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage avec vitrage opaque, sur châssis PVC, sécurisée par volets métalliques en accordéon.

La pièce est chauffée par un radiateur mural fixé au mur Est, au Nord de la porte d'accès.

L'équipement sanitaire est composé d'un meuble-vasque suspendu à deux tiroirs de couleur grise, surmonté d'un plan de travail, lui-même surmonté d'une vasque posée, alimentée par un robinet mitigeur avec bec verseur. La vasque est surmontée d'un miroir éclairant fixé au mur.

Il est également composé d'une baignoire en polyester alimentée par un robinet mitigeur avec sélection robinet/pomme de douche/pommeau de douche. Le tablier de la baignoire est faïencé. Un carreau de faïence est manquant, Ce carreau est remplacé par une plaque métallique. Le robinet de la baignoire est avec sélectionneur.

La partie Est du mur Nord de la salle de bains est percée d'une prise électrique.

### **CHAMBRE NORD/OUEST :**

Elle est située au Nord du dégagement Ouest et de la salle de bains.

L'accès se fait par une porte plane en bois.

Le sol est habillé de carrelage de couleur ardoise. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en gris. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Des boursouflures du revêtement du plafond sont visibles.

L'éclairage naturel est assuré par deux fenêtres fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, La première perce le mur Ouest. La seconde perce le mur Nord.

Le mur Ouest est percé de trois prises électriques et deux boîtiers d'encastrement. Le mur Sud est percé d'une prise électrique. Le mur Est est percé de trois prises électriques.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension suspendue à une rosace agrémentant le plafond.

Au Nord de l'escalier, présence d'un WC.

### **WC :**

L'accès se fait par une porte plane en bois.

Le sol est habillé de carrelage de couleur gris clair. Les murs sont habillés de faïencés aspect marbre planes ou en relief. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage naturel est assuré par une imposte en vitrage armé sur châssis bois, perçant le mur Nord.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au mur Est.

L'équipement sanitaire est composé d'un robinet et d'une cuvette en émail blanc, suspendue à bâti support, alimentée par chasse d'eau commandée par un système Geberit à double débit.

### **COMBLES :**

L'accès se fait depuis le plafond de la chambre au Nord/Ouest.

Le sol est habillé d'une dalle béton avec isolation par laine de verre.

Les murs et la charpente sont bruts. La charpente est en fermette.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre de toit au Nord/Est et une fenêtre au Sud/Ouest.

Ces combles sont divisés en plusieurs espaces ou en plusieurs pièces, notamment au Sud/Est.

La fenêtre Sud/Ouest, donnant sur la terrasse, est à double battant, une fenêtre double battant, en vitrage armé, sur châssis bois, sécurisée pour partie par un volet métallique en accordéon.

### **GENERALITES :**

Les surfaces des pièces visitées sont plus ou moins défraichies.

Monsieur XXX me déclare que la partie Ouest du terrain a fait l'objet d'une division parcellaire il y a environ 6 à 7 mois.

Il me déclare également habiter pour partie dans les lieux et pour partie à l'étranger.

Il me déclare que le montant mensuel des dépenses énergétiques est d'environ 180 € pour l'électricité et de 30 € pour le gaz. Le montant de la taxe foncière d'environ 2200 €.

Il me déclare enfin que le bien saisi ne dépend pas d'une copropriété.

Les lieux sont pratiquement vides et non meublés. Quelques meubles sont entreposés par endroits.

Le toit est équipé d'une cheminée et d'une antenne parabolique.

*(voir clichés photographiques)*

Ayant terminé par-là mes constatations 16 heures 25 environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

**Xavier DELARUE**  
**Commissaire de Justice**





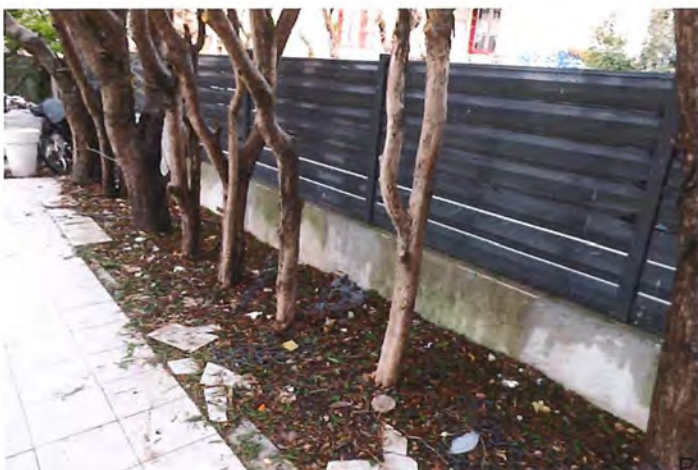
**CLICHES**

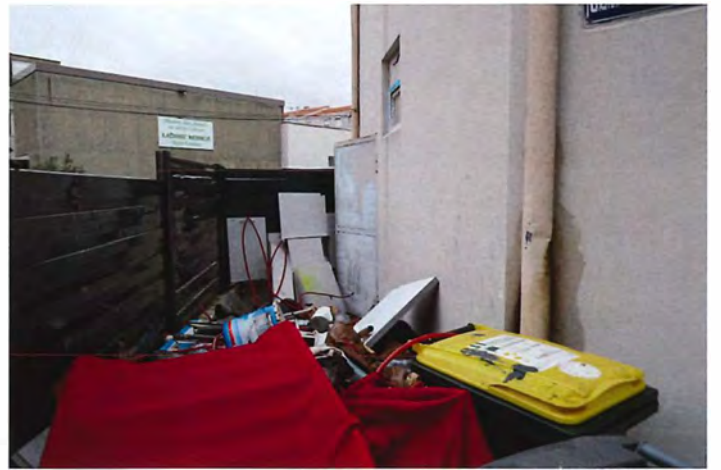
**PHOTOGRAPHIQUES**

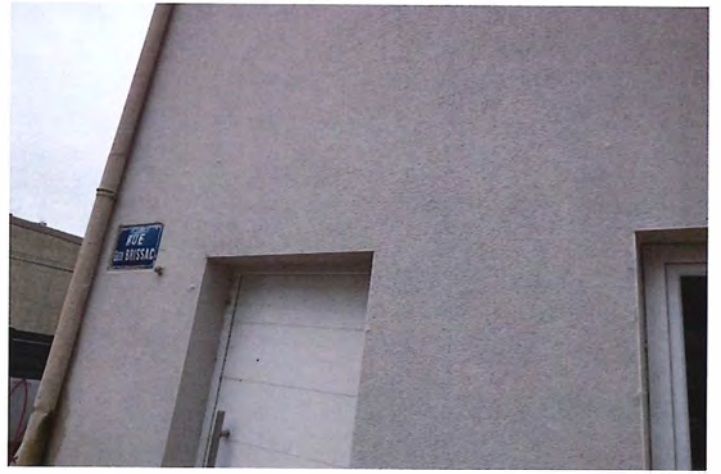
---

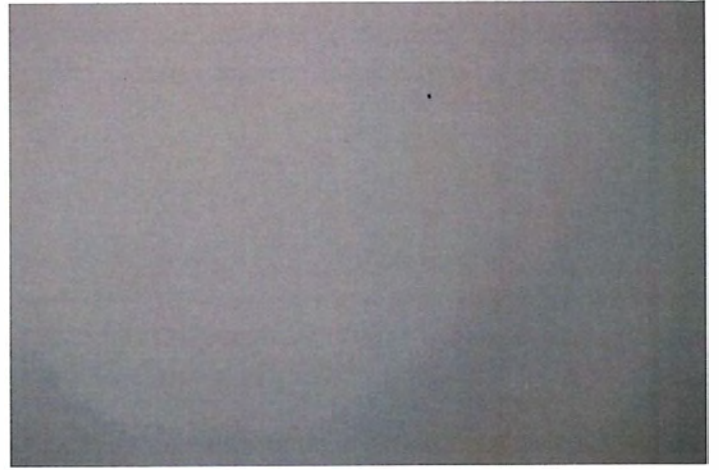


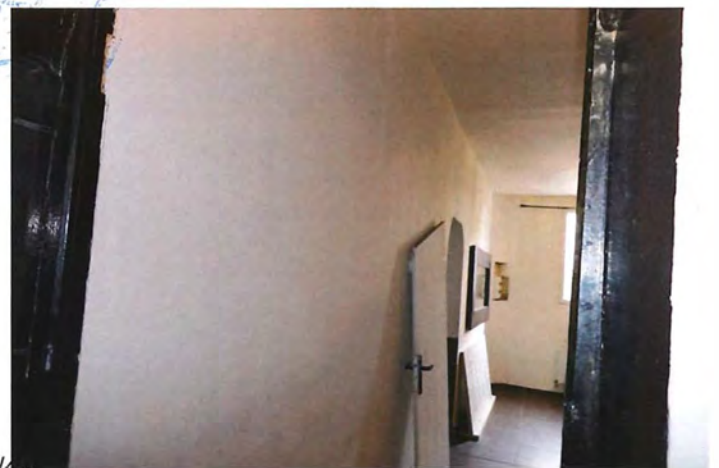
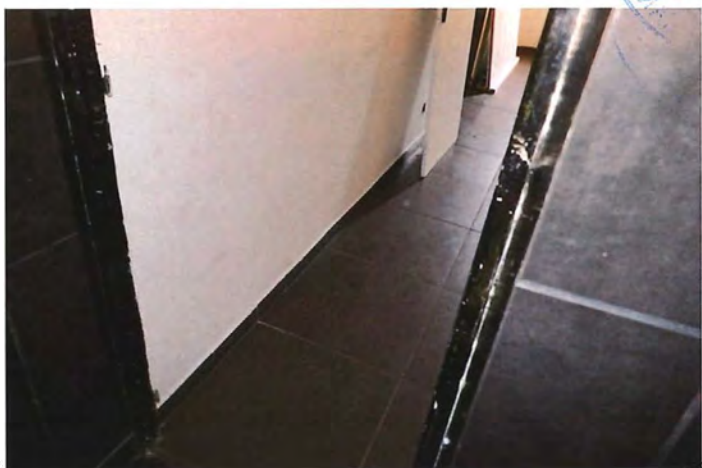
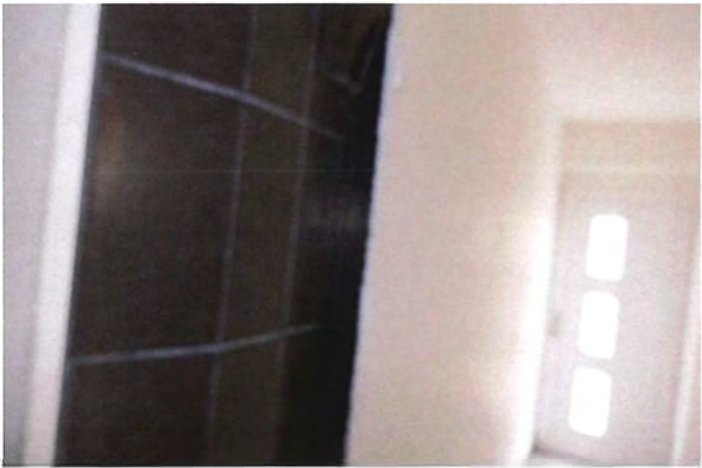
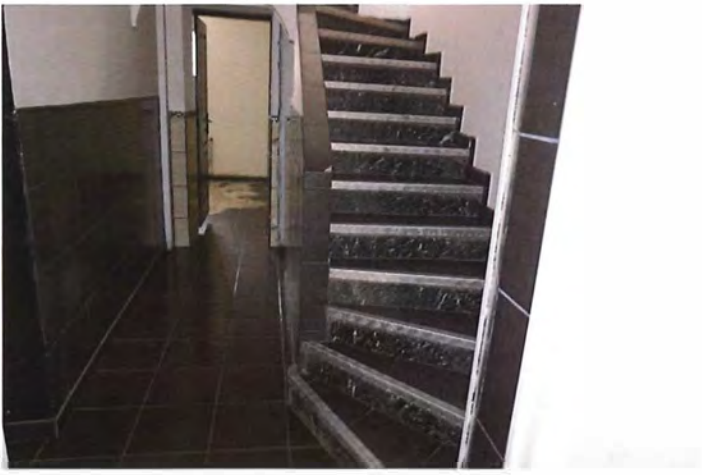


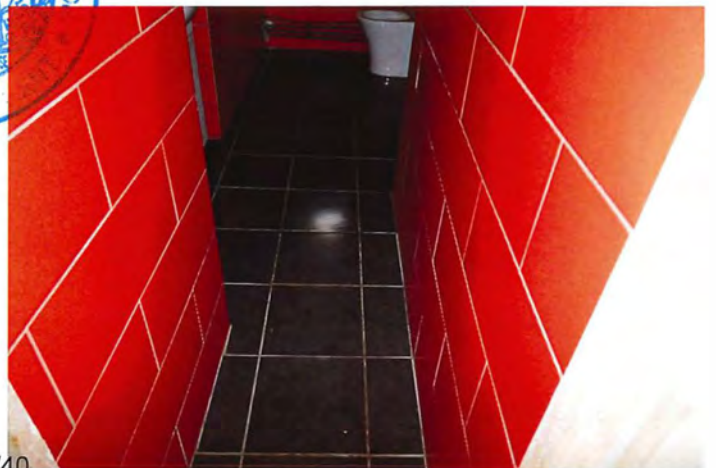
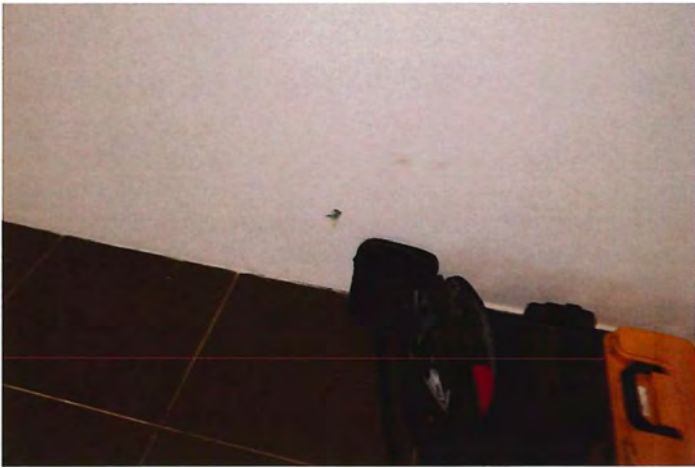


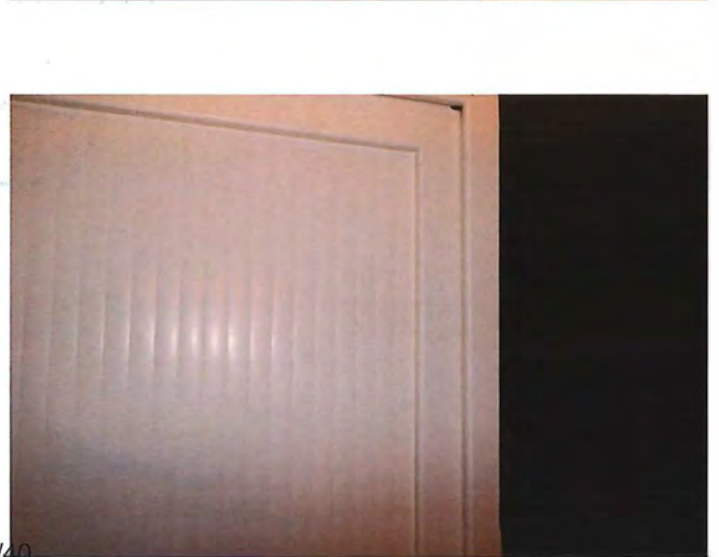


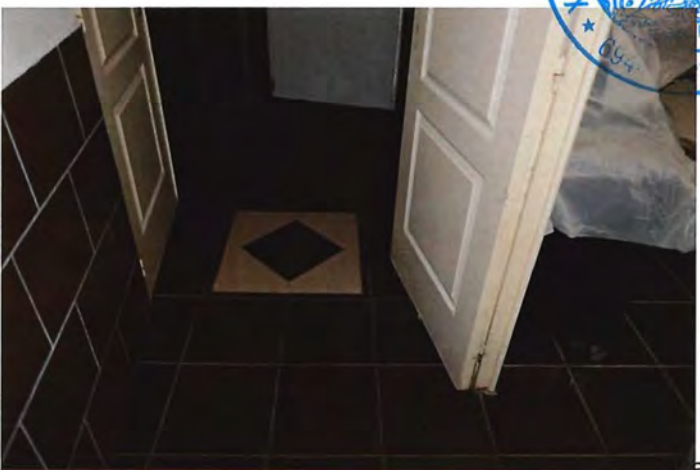
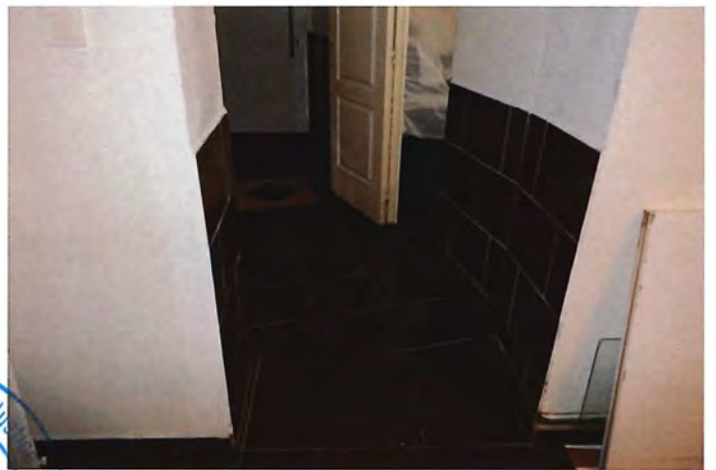
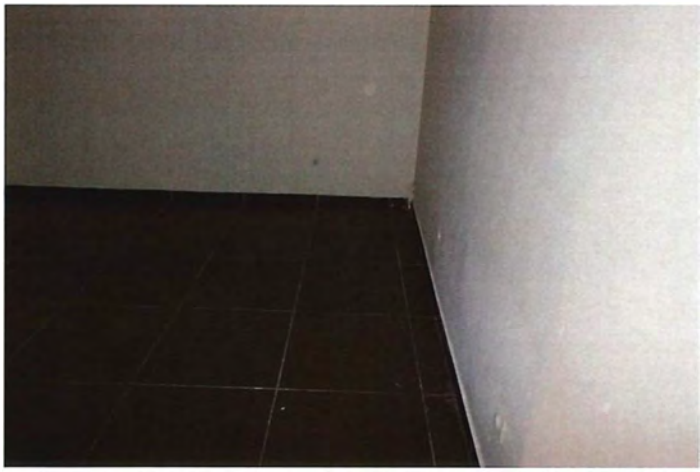


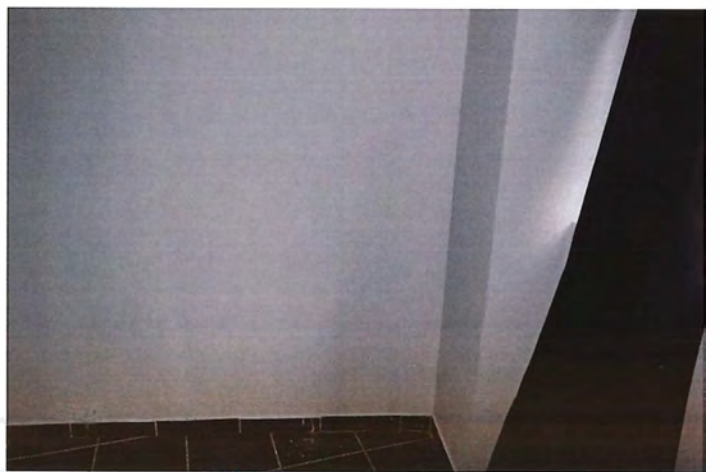
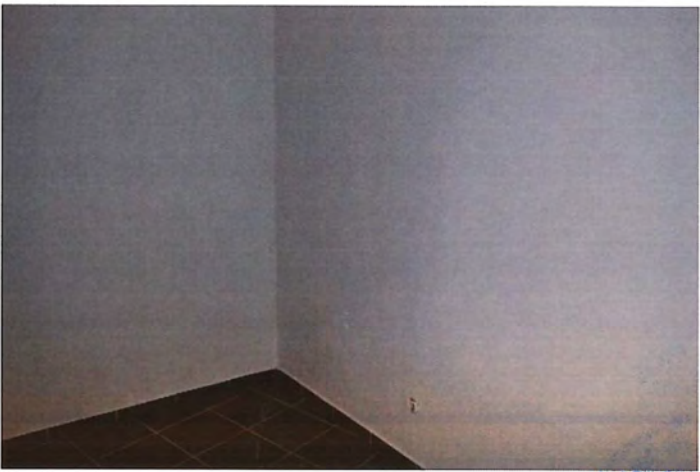
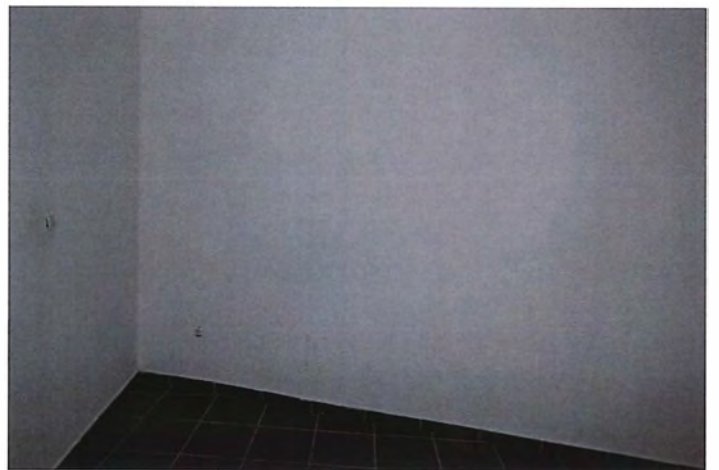




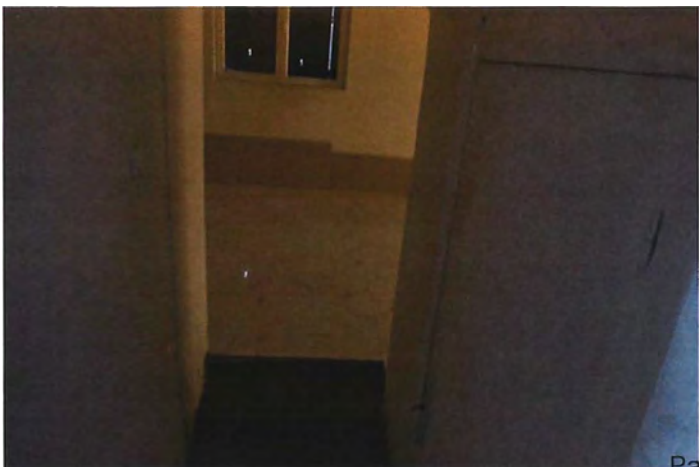
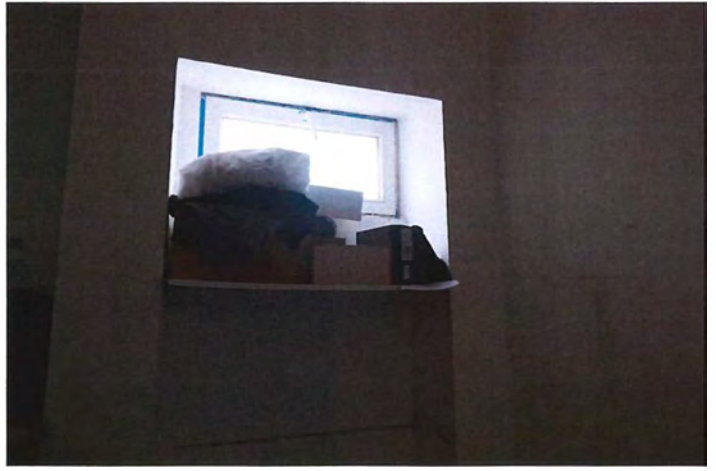


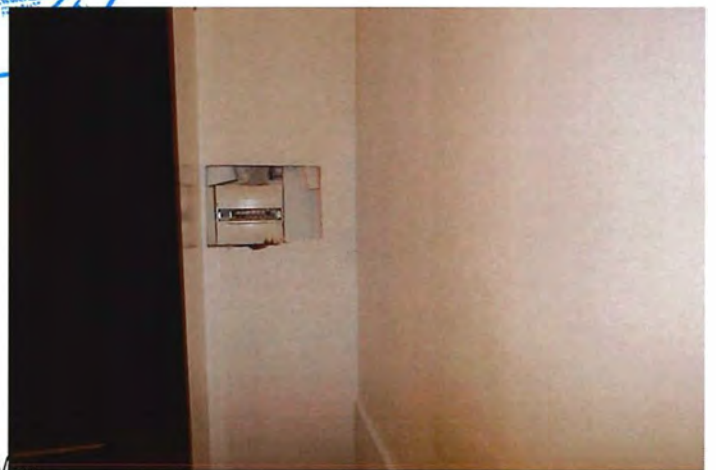
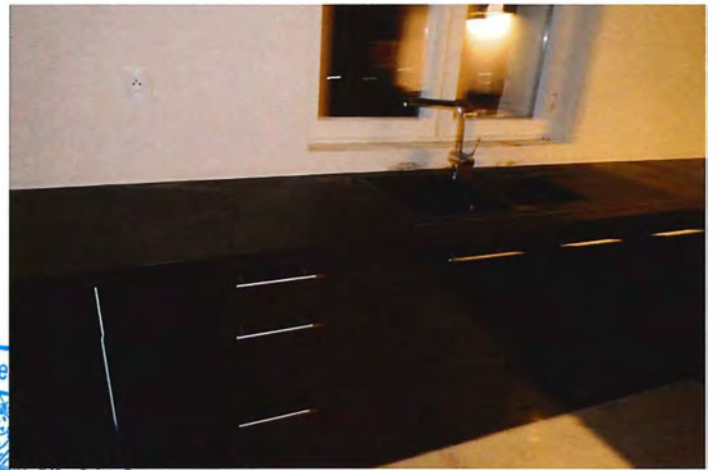


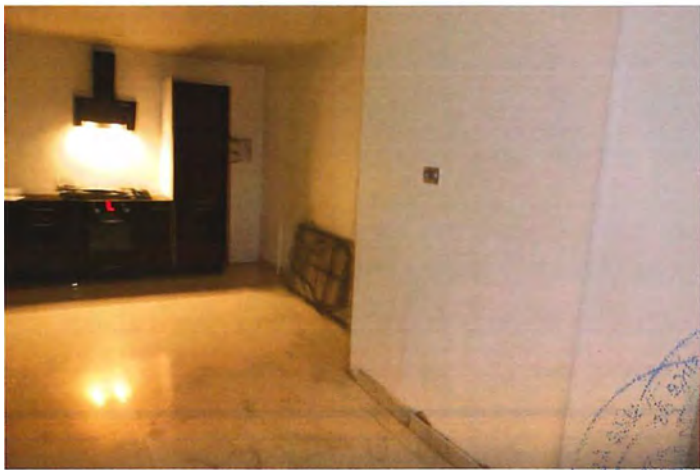
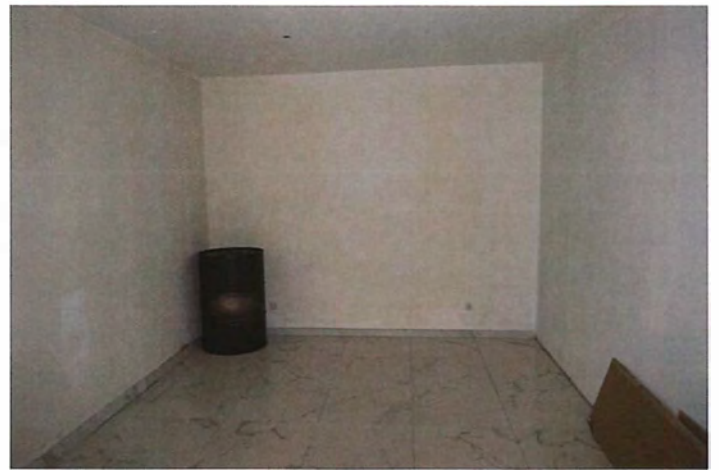
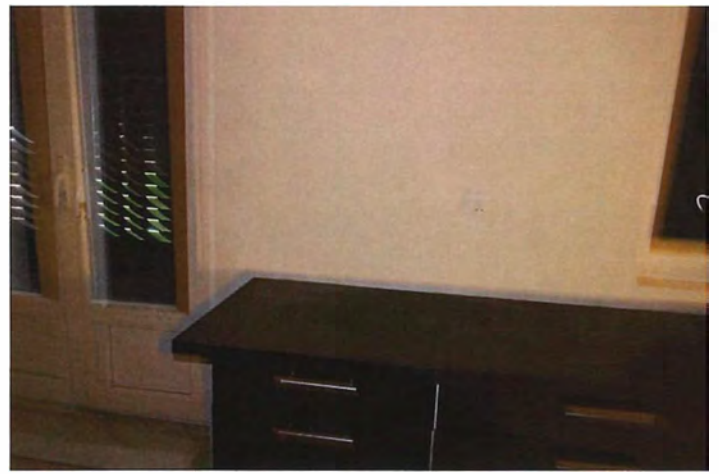




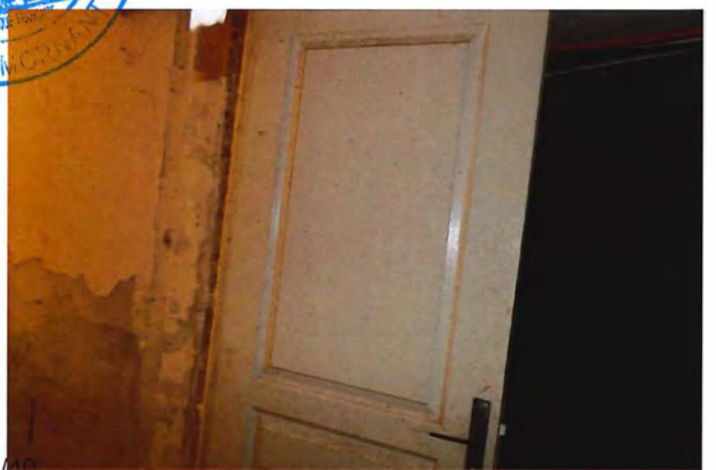
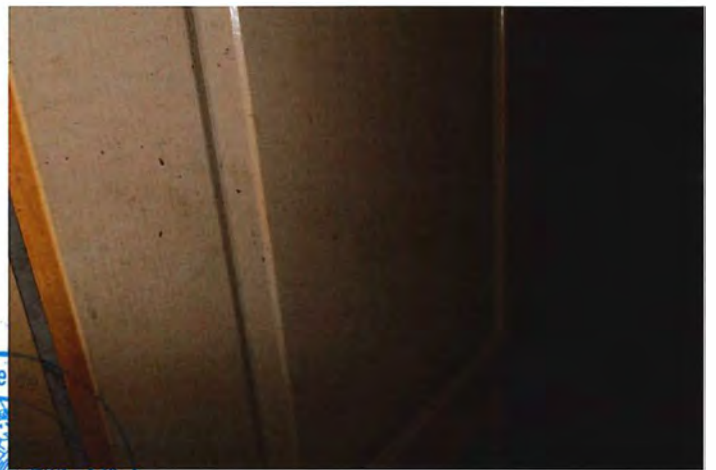
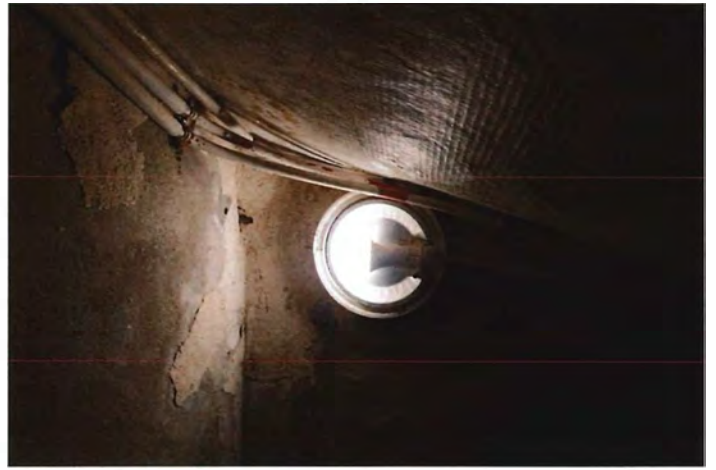




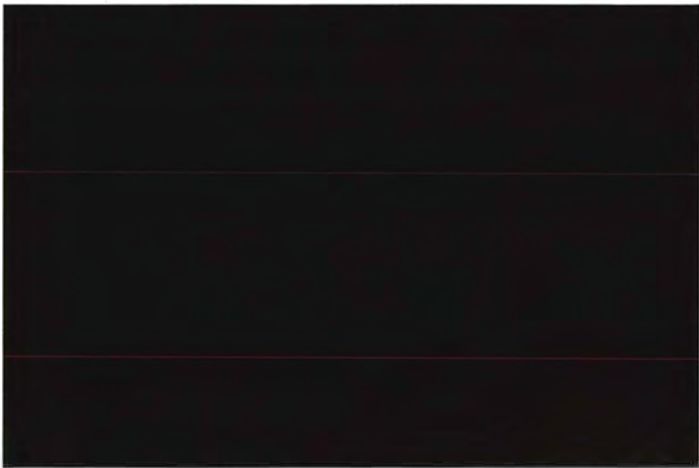




TRADING  
NORWAY







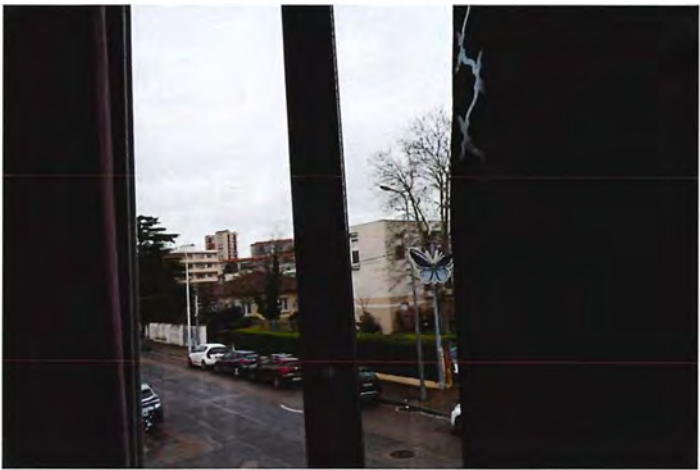


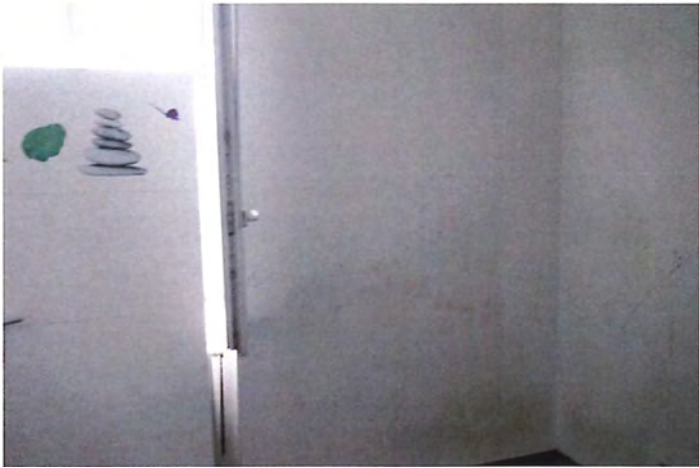


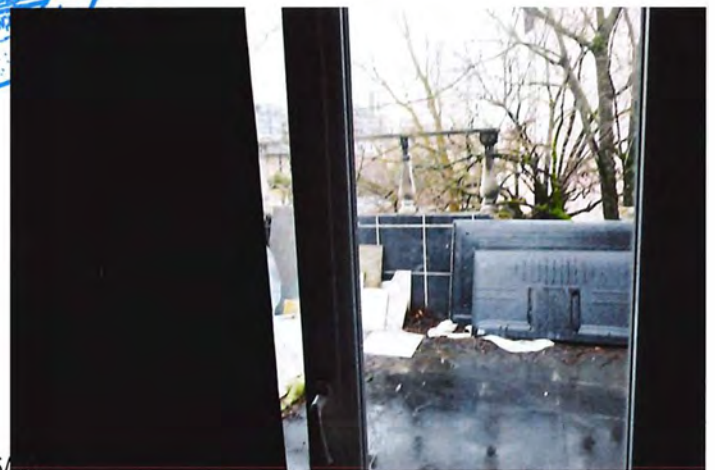
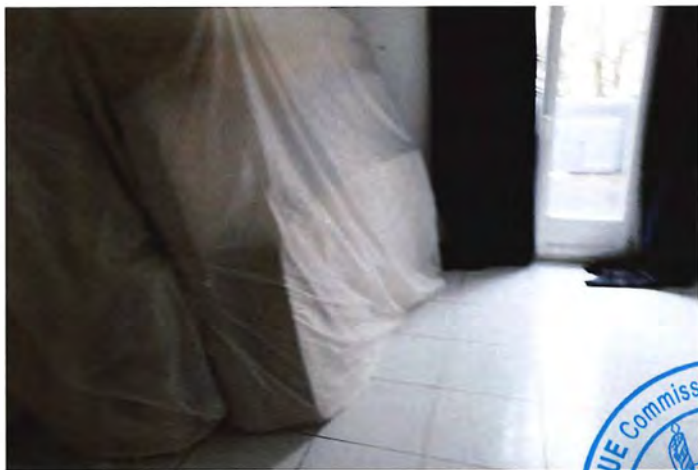




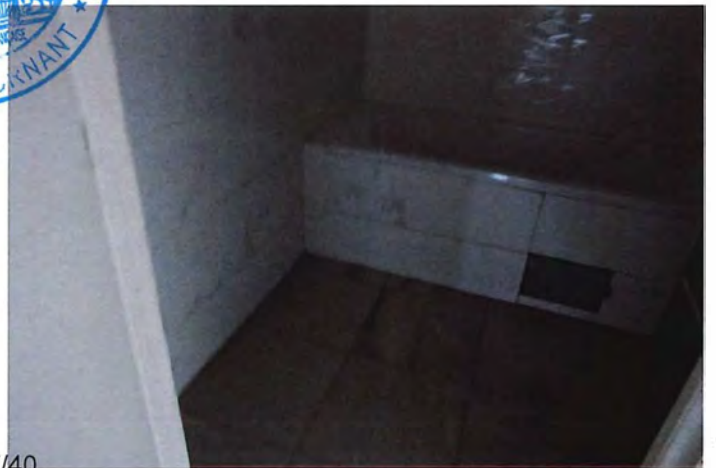






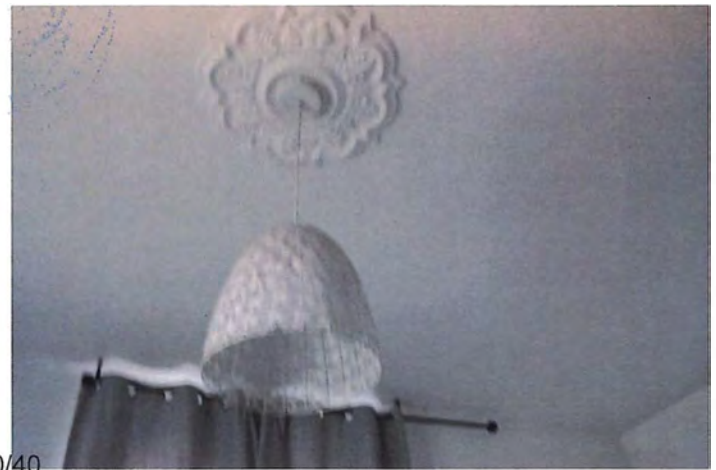
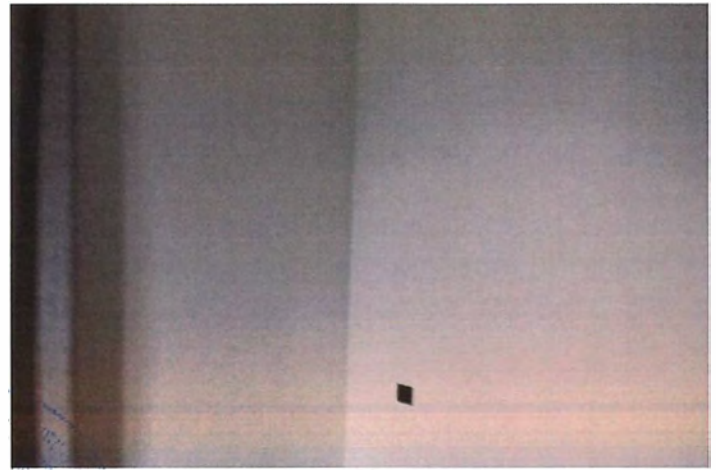
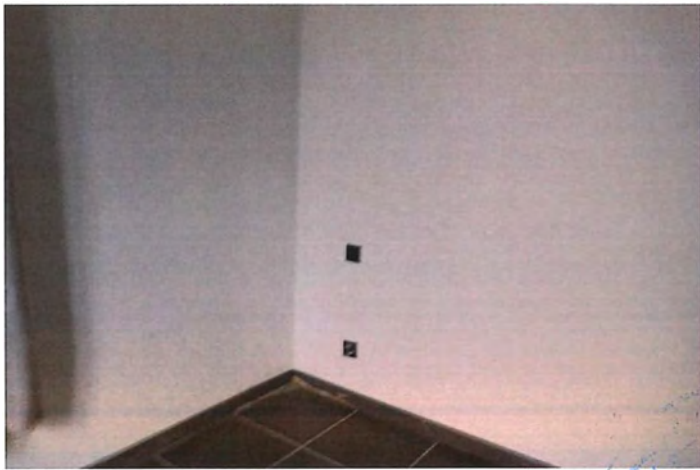


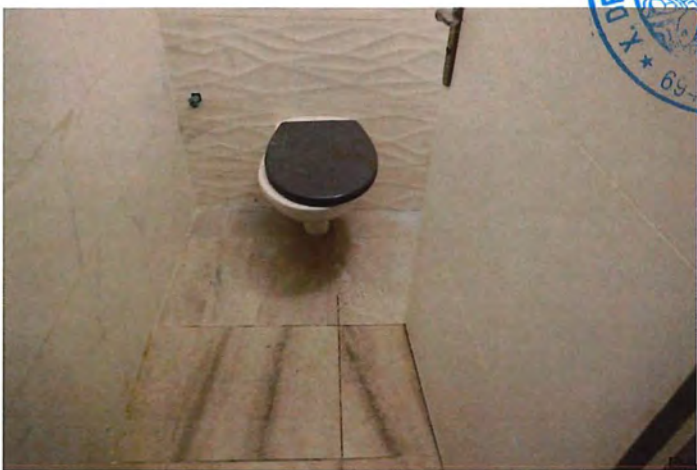
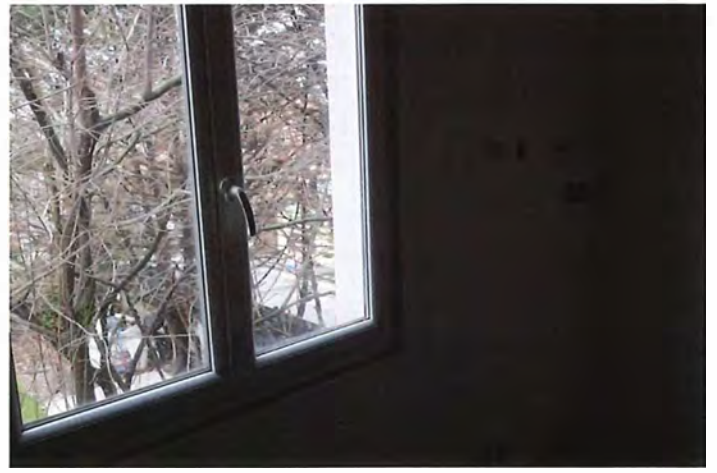


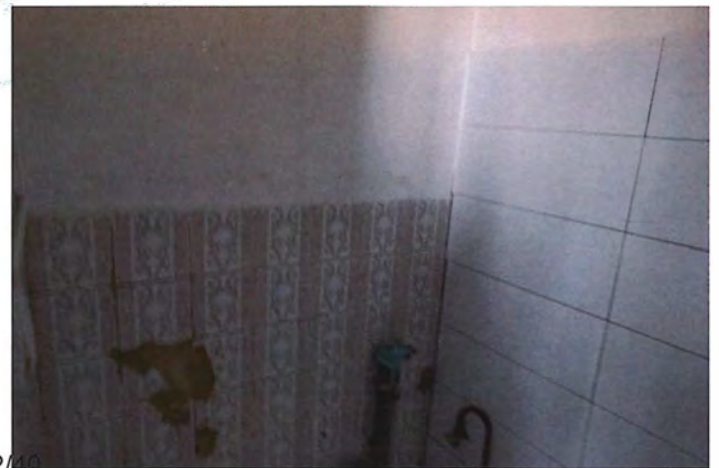




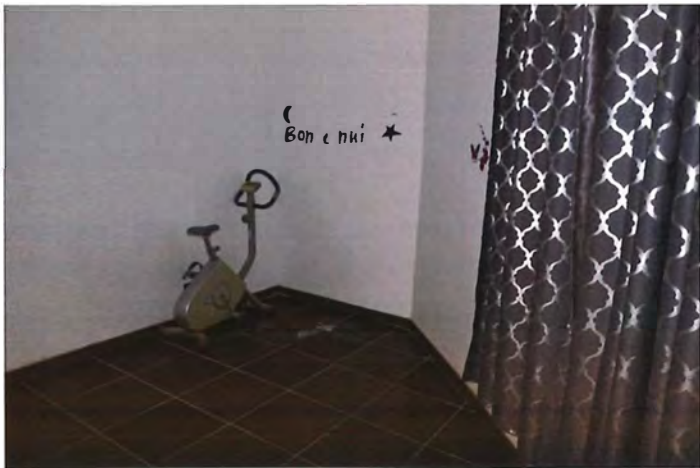


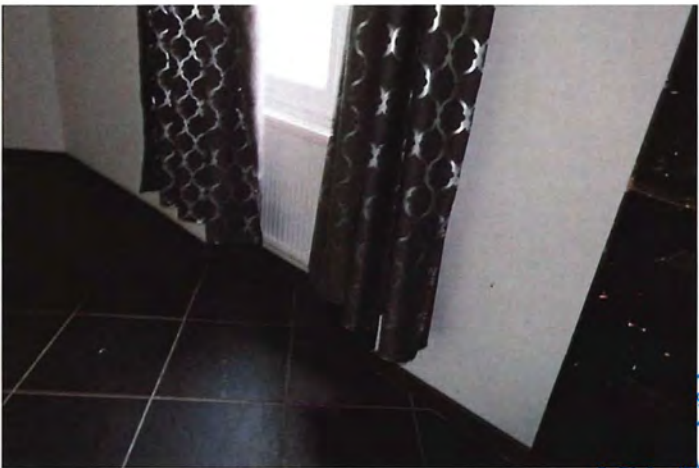


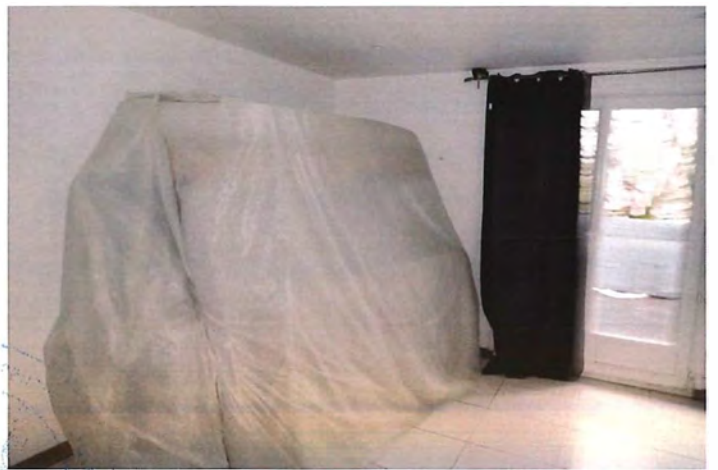
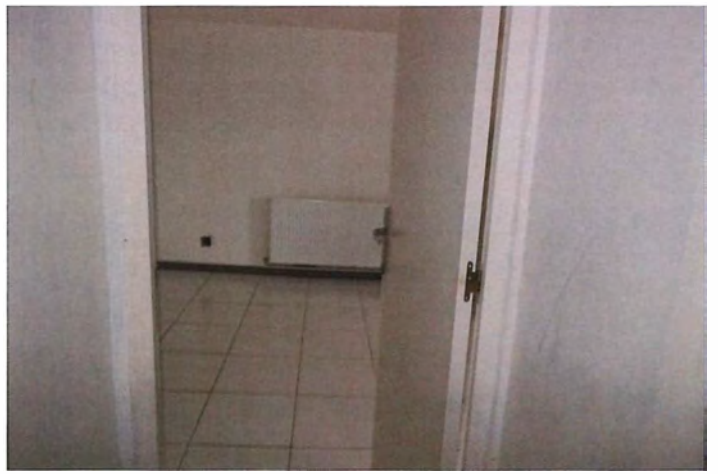


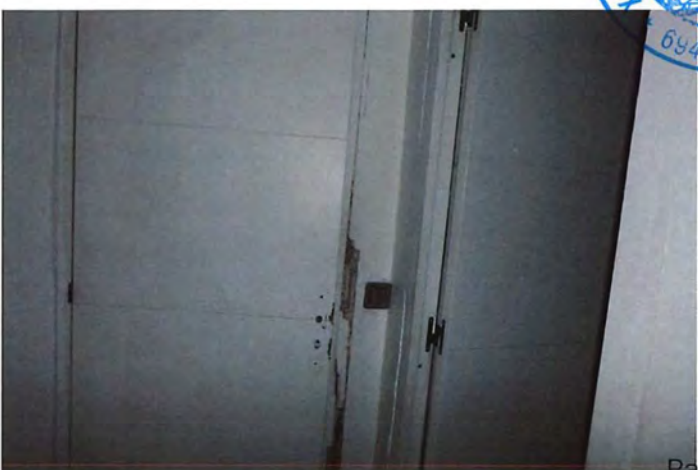
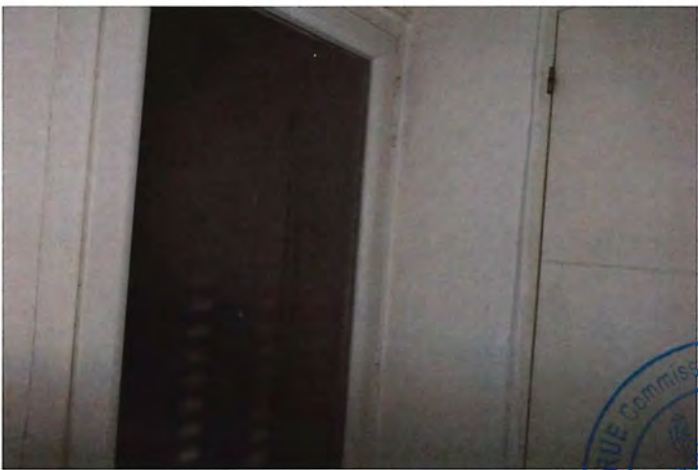


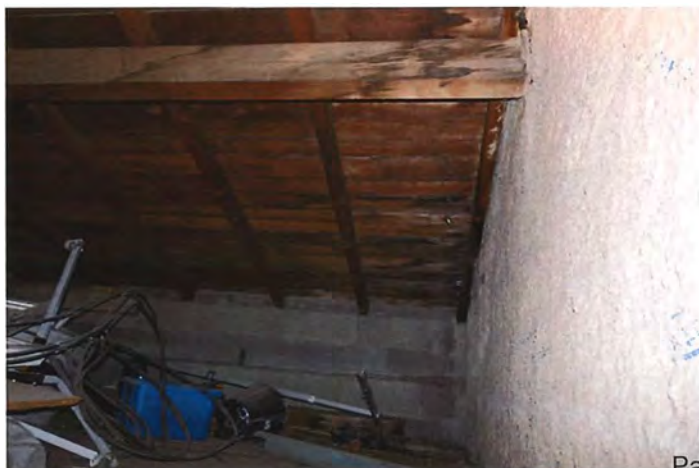


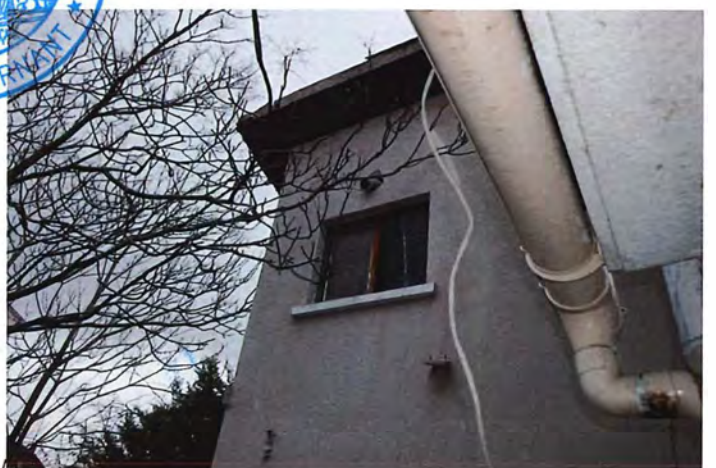














S.E.L.A.R.L HUISSIERS REUNIS  
D. DIFAZIO - L. DECOTTE  
A. DEROO - X. DELARUE  
Commissaires de Justice  
13 Rue Louis Guillaumond  
69440 MORNANT  
Tél : 04.78.44.02.14  
Fax : 04.78.44.14.75  
mornant@huissiers-reunis.fr  
www.huissiers-reunis-mornant.f

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du TRENTE JANVIER  
DEUX MILLE VINGT CINQ

Références :

6629946/PHC/6629946

A LA DEMANDE DE Monsieur le Trésorier MONSIEUR LE COMPTABLE du POLE DE  
RECOUVR

3 rue de la Charité  
69003 LYON

*La copie du présent acte comporte 29 feuilles.*

Xavier DELARUE



### COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	293,56
D.E.P.	
Art.A444.15 .....	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	
H.T. ....	293,56
TVA 20,00%.....	58,71
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI.....	
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS .....	
.....	
T.T.C. ....	352,27